



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 07.03.2019

Numéro de publication: AB02-0000002315

Canton: BE

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Chocolats Camille Bloch SA

Chocolats Camille Bloch SA

CHE-101.597.914

Grand-Rue 21

2608 Courtelary

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés

art. 19 et 20a de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 19-001018

N° d'établissement: 52011861

Pan d'entreprise: Personnel du Centre visiteur occupé à l'accueil et à l'encadrement des visiteurs du centre visiteurs "CHEZ Camille Bloch"

Motif: Besoin particulier de consommation

Personnel: 4 H, 20 F

Validité: 01.01.2019 – 30.06.2019

Complément à l'autorisation: Renouvellement

Autorisation pour: BE

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).